



BACHELOR RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNEES DES ORGANISATIONS (EN 1 AN) UFA SAINT REMI AMIENS

• PUBLIC

Titre professionnel inscrit au RNCP sous la référence 35 680 accessible aux personnes titulaires d'un diplôme ou titre de niveau 5 (BAC+2) ou d'un crédit de 120 ECTS minimum.

• PRÉREQUIS

Maîtrise des savoirs faire de base liés au domaine professionnel, connaissances juridiques et informatiques

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entretien et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Au sein d'équipes regroupant des spécialités et des métiers divers, le titulaire de l'emploi couvert par le BAC+3 Responsable de la Protection des Données Informatiques et en capacité de :

- Réaliser et suivre un audit organisationnel et technique des données à caractère personnel traitées,
- Piloter la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel,
- Conseiller et informer le personnel et la Direction Générale des dispositifs liés à la protection des données,
- Sensibiliser et former les différents services de l'entreprise sur la protection des données personnelles.

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Insertion professionnelle dans les secteurs de la protection de données
- Poursuite d'études
- Consultant spécialiste de la protection des données des organisations



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Approche théorique et pratique, contexte professionnel, retours d'expériences, fiches navettes.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle ponctuel et validation des 4 blocs de compétences.

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

18 par groupe

• DURÉE DE LA FORMATION

585 Heures de formation réparties en 17 semaines.

• TARIFS DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti.(e) et pour son représentant légal (Article L,6211-1)

Le tarif de la formation est de 7600 € selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :

- Locaux avec accès PMR (rampes, ascenseur, bâtis élargis,
- Aménagement aux examens.

Personne référente au sein de l'établissement

Contact handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

NC %

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

NC %

Taux d'interruption en cours de formation

NC %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

La formation venant d'être inscrite au RNCP en Juin 2021, aucune valeur n'est disponible.

• VALEUR AJOUTÉE:

Pour un accompagnement de qualité, l'UFA de Saint Rémi propose en plus de plateaux techniques récents ; un point écoute, une équipe pédagogique composée de professeurs « Education Nationale », d'universitaires et d'anciens professionnels.

COORDONNÉES

UFA Saint-Rémi
4 rue des Sergents – BP 50603
80006 Amiens cedex 1
03.22.71.23.00



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Sophia Jandos – 06.74.17.74.82
jandos.s@cfajeambosco.fr